

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

09/10/2012

Dossier complet le :

09/10/2012

N° d'enregistrement :

F08212 P0161

1. Intitulé du projet

PROJET D'ECOQUARTIER DAUDET, Commune de Saint-Martin-d'Hères

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de Saint-Martin-d'Hères

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

René PROBY (Maire)

RCS / SIRET

12 11 13 118 10 14 112 11 14 110 10 10 11 12 1

Forme juridique

Collectivité Territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° d	Routes d'une longueur respectives d'environ 100 m et 300 m
33°	Zone d'Aménagement Concerté de 7.5 ha et d'une SHON potentielle de 36 000 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Création d'une ZAC en vue de la construction d'environ 450 logements, de commerces et/ou services de proximité, et de jardins familiaux.

4.2 Objectifs du projet

6 grands objectifs

1. Répondre à un besoin de logements très important à Saint-Martin-d'Hères mais aussi plus largement à l'échelle de l'agglomération grenobloise.
2. Poursuivre la structuration urbaine, sociale, paysagère et citoyenne de la ville.
3. Construire une vie de quartier insérée dans la ville et l'agglomération
4. Valoriser la place des services publics et des espaces publics
5. S'engager dans un projet d'écoquartier : mixité sociale et urbaine / densification qualitative / sobriété énergétique / récupération des eaux pluviales / valorisation des modes actifs et des transports en commun / végétalisation du projet ...
6. Bâtir une économie générale du projet qui permette de tenir les objectifs dont le financement du transfert des jardins familiaux et l'accès au logement pour le plus grand nombre

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'année 2012 est consacrée aux études (urbaine / déplacements / environnement) et à la création de la ZAC (approbation du dossier de création prévue au 1er semestre 2013). Durant cette même période, la ville mène la concertation avec les habitants et les différents acteurs concernés afin d'enrichir le projet.

L'année 2013 est consacrée à la constitution du dossier de réalisation de la ZAC et des études pré-opérationnelles. En parallèle, la ville procède à l'acquisition amiable des terrains dont elle n'est pas encore propriétaire et constitue un dossier de DUP au cas elle doit faire à des blocages de certains propriétaires fonciers.

A partir de 2014, le projet rentre dans sa phase opérationnelle en 3 tranches de 150 logements :

- 1er semestre 2014 : livraison jardins familiaux (environ 120)
- fin 2015 : livraison tranche 1 (150 logements) |
- fin 2016 : livraison tranche 2 (150 logements) | + réalisation des travaux de voirie, réseaux et
- fin 2017 : livraison tranche 3 (150 logements) | espaces publics

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit la création d'environ 450 logements (dont 1/3 de logements sociaux), ainsi qu'une offre de commerces et/ou services de proximité, dans un espace conçu comme un écoquartier où la voiture est maîtrisée et les modes actifs et les transports en commun sont valorisés.

A ce stade de l'étude et au vu des comptages réalisés dans le secteur, le projet est susceptible d'engendrer de nouveaux déplacements estimés à environ 1500 à 2000 véhicules mécanisés par jour.

La capacité des axes périphériques à supporter un nouveau trafic, la proximité de 3 lignes de bus à bonne fréquence, la nouvelle armature viaire proposée dans le projet, ainsi que le traitement qualitatif des espaces publics et des voiries (en zone 30 ou zone de rencontre) sont des éléments favorables au bon fonctionnement de ce futur quartier en terme de déplacements.

Par ailleurs, les constructions seront conçues afin d'être le plus respectueuses de l'environnement et afin d'assurer un confort thermique et acoustique à leurs futurs habitants. Elles respecteront les réglementations en vigueur et tenteront d'aller au-delà dès lors que cela est possible. Elles seront raccordées au réseau de chauffage urbain.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Procédure ZAC
- Procédure DUP (si nécessaire en cas de non accord amiable avec les propriétaires fonciers)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

ZAC

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Superficie ZAC	environ 75 317 m ²
- Longueur et largeur voie 1 (prolongation rue Alphonse Daudet)	Longueur : environ 100 m Largeur : environ 12 m
- Longueur et largeur voie 2 (création de l'allée des Jardins)	Longueur : environ 300 m Largeur : environ 8 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹ Long. 05° 45' 59" E Lat. 45° 10' 40" N

Lieu dit "Le Pontet"
rue Alphonse Daudet
38400 Saint-Martin-d'Hères

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Aucune

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? _____

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- jardins familiaux (relocalisés dans le cadre du projet)
- parcelles cultivées en maïs
- espaces délaissés et friches en attente d'urbanisation

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20 octobre 2011

Terrains classés en zone à urbaniser (AU) + orientation d'aménagement

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement de l'Etat en Isère arrêté le 07 mars 2011

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Plan de Prévention du Risque Inondation de l'Isère approuvé le 30 juillet 2007
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? <input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? <input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ? <input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
Ressources	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? <input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? <input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	Modification de l'occupation des sols (cf note d'information complémentaire -> mesures compensatoires)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? <input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Proximité d'une canalisation de transports d'hydrocarbures raffinés (cf. plan joint)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	PPRI Isère Amont - zone d'aléa faible Bi3 (remontées de nappe)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/>	Proximité de voies bruyantes (voie ferrée et rocade Sud)
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="radio"/> <input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Comme l'a révélé le diagnostic "Faune et Flore" réalisé par un bureau d'études spécialisé (joint à ce formulaire), il apparaît que le site dans sa configuration actuelle ne présente aucune sensibilité, ni enjeu particulier concernant le milieu naturel :

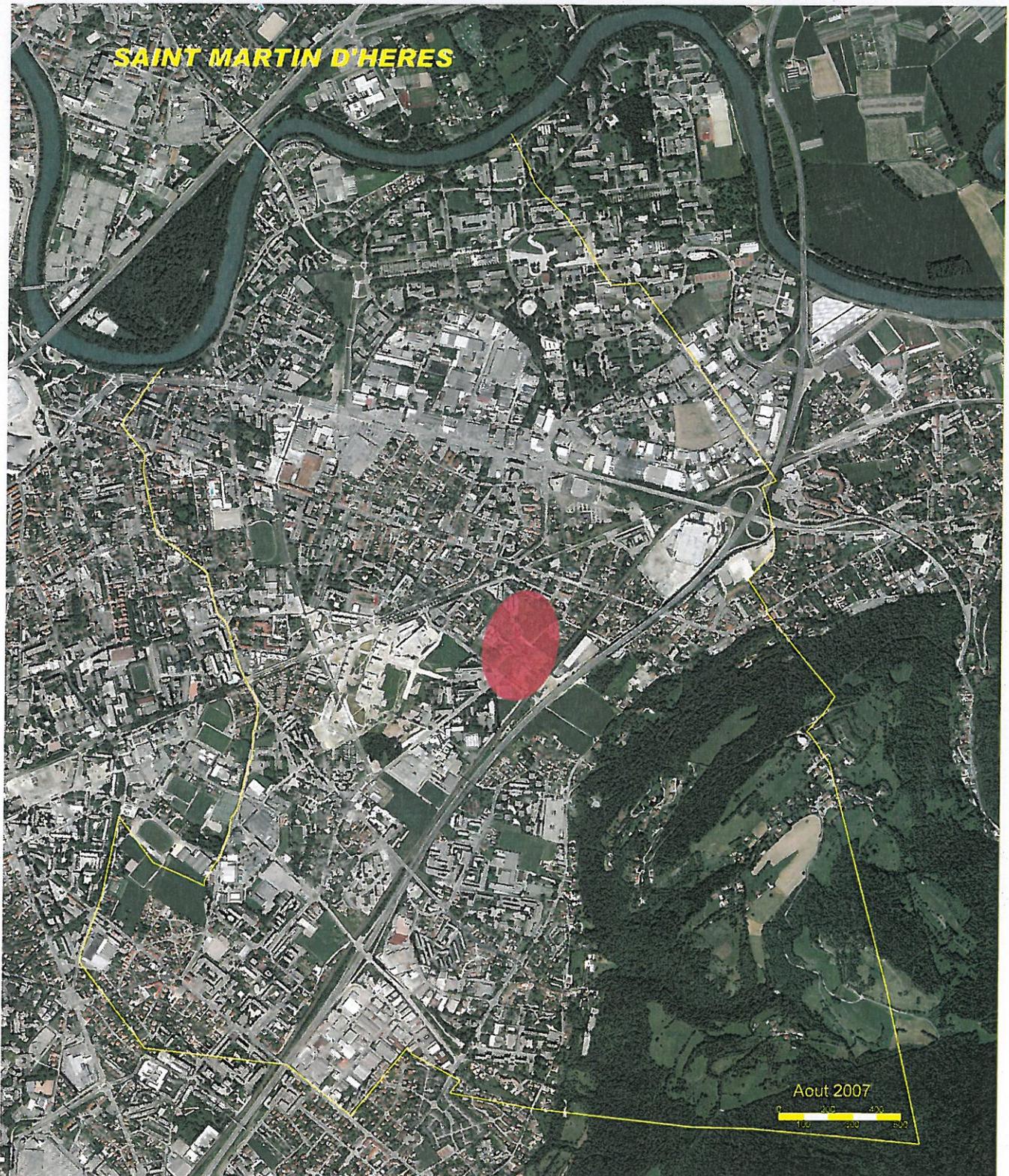
- pas de zone humide
- pas d'habitat, ni espèce animale ou végétale patrimoniale

Par ailleurs, le projet d'écoquartier Daudet a été conçu en prenant fortement en compte la dimension environnementale. En effet, une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) a été réalisée afin d'établir un diagnostic du site, d'identifier les enjeux environnementaux et de proposer des préconisations adaptées et hiérarchisées dans les principes d'aménagement.

Plus en amont de cette réflexion, le PLU a déjà été élaboré de façon à prendre en compte les questions environnementales au travers notamment du PADD, du règlement et de l'orientation d'aménagement.

PROJET D'ECOQUARTIER DAUDET - SAINT-MARTIN-D'HERES

PLAN DE SITUATION

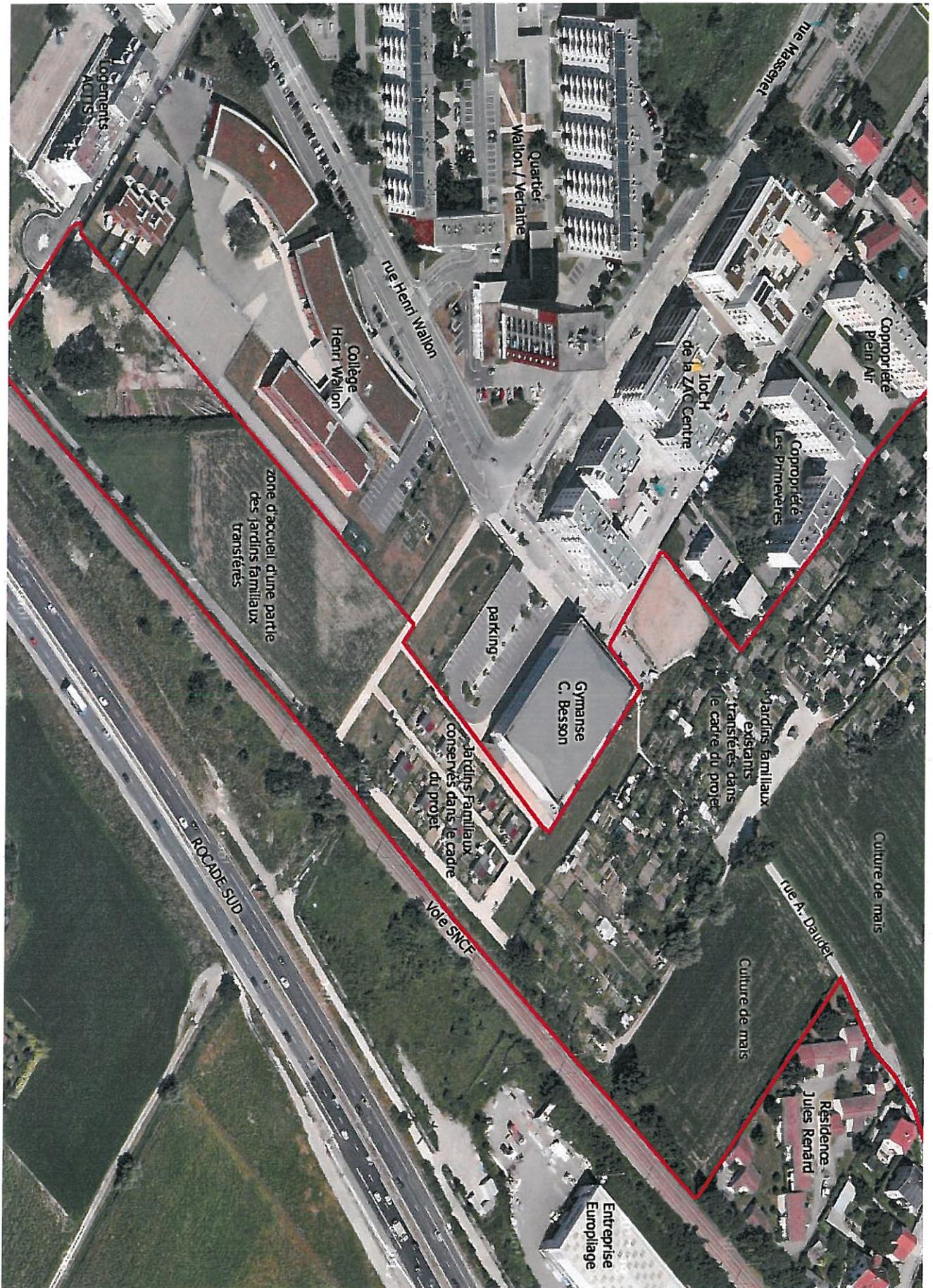


PROJET D'ECOQUARTIER DAUDET - SAINT-MARTIN-D'HERES

ANNEXE 3 : VUES DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT



Vue du site (été 2012)



Vue du site (été 2012)



avenue Carmagnole Liberté



Avenue Henri Wallon



Espace délaissé servant de parking aux jardins familiaux



Copropriétés de 4 étages



Au premier plan, terrain cultivé en maïs
Au second plan, immeuble de 9 étages



A gauche, jardins familiaux
A droite, terrain cultivé en maïs



Jardins familiaux



Maisons individuelles



Terrains cultivés en maïs



Quartier Henri Wallon



Rue Flora Tristan



Rue Joliot Curie

PROJET D'ECOQUARTIER DAUDET - SAINT-MARTIN-D'HERES
ANNEXE 4 - SCHEMA DE COMPOSITION URBAINE PREVISIONNEL

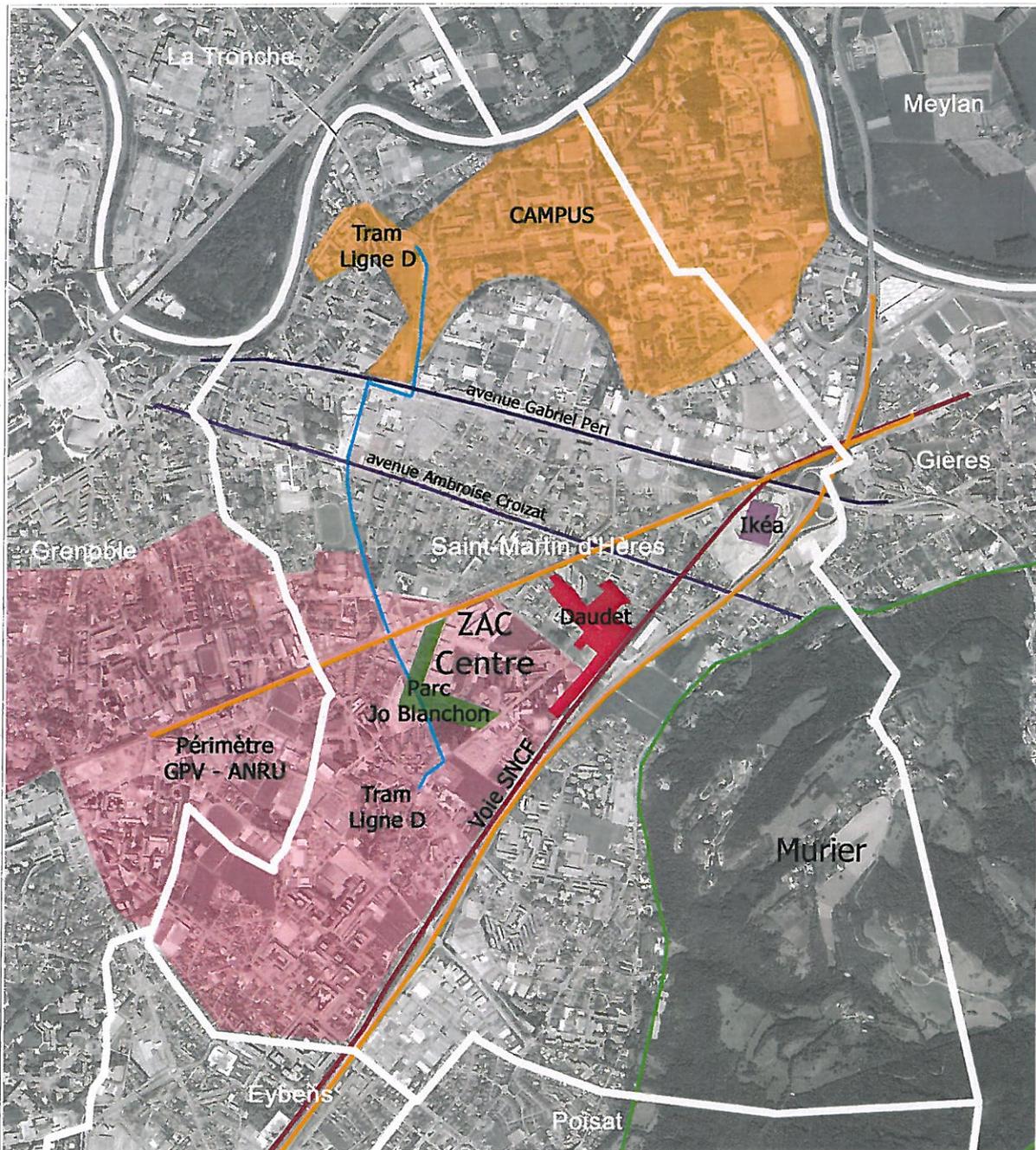


Projet d'écoquartier Daudet

ANNEXE 6 - Note explicative complémentaire à la demande d'examen au cas par cas
préalable à la réalisation d'une étude d'impact

LOCALISATION ET CONTEXTE :

Le secteur d'étude est situé à l'Est de la commune.



D'une superficie d'environ 7 hectares, les terrains Daudet sont définis entre deux axes majeurs de Saint-Martin-d'Hères que sont la rocade Sud / Voie ferrée (au Sud) et l'axe avenue du Serment de Buchenwald / avenue du Bataillon Carmagnole Liberté / rue Saint Just (au Nord). La rue Massenet (à l'Ouest) et l'avenue Jean Jaurès (à l'Est).

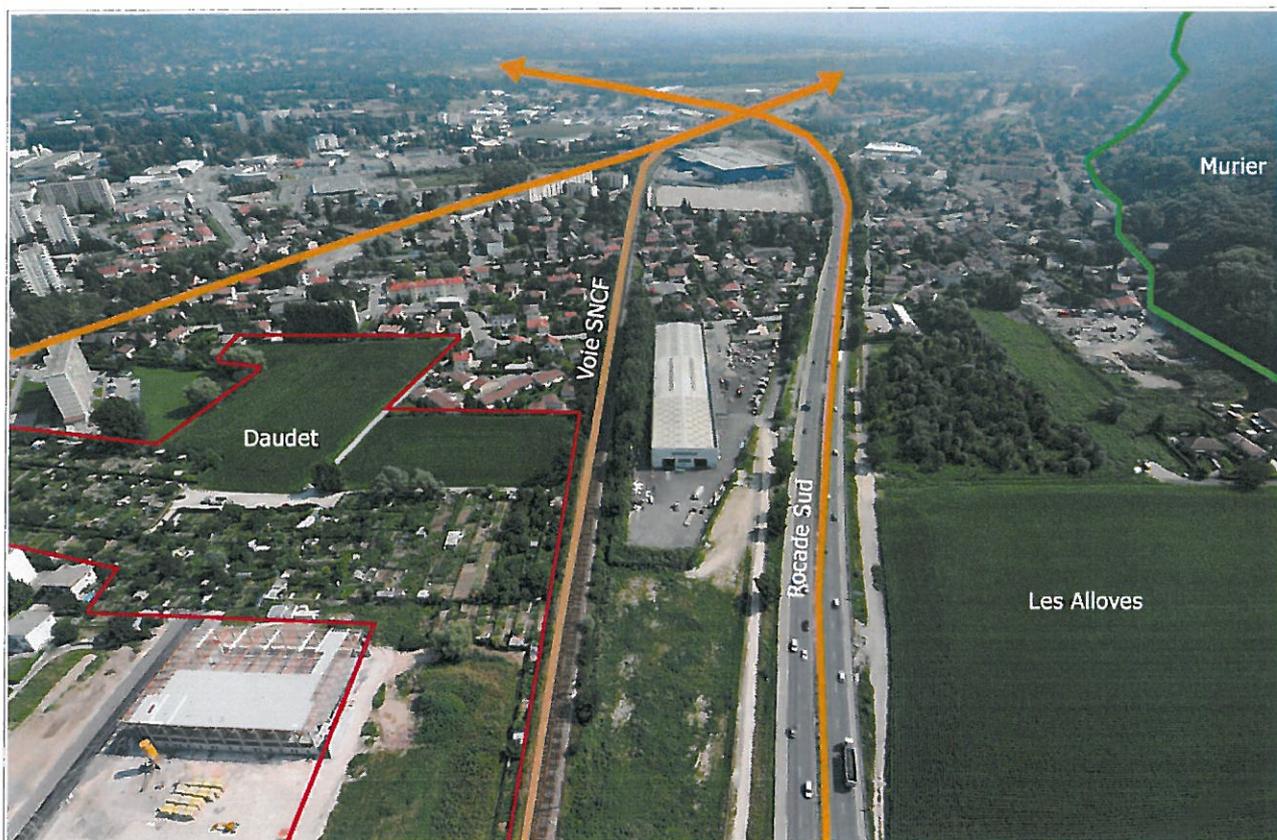
Ces 2 axes structurants, qui convergent au niveau de l'échangeur, ceinturent un territoire en fort développement constitué par les projets de renouvellement du Grand Projet de Ville Grenoble-Saint-Martin-d'Hères et la ZAC Centre.

Situés à la limite du périmètre GPV, les terrains Daudet font parties des réserves foncières urbanisables de Saint-Martin-d'Hères qui représentent un élément rare pour le développement de l'agglomération grenobloise.

Le site est pour grande partie occupé par des jardins familiaux et des terrains agricoles. Environ 110 jardins familiaux sont dénombrés sur ce secteur, dont 90 appartiennent à la Ville. Dans le cadre du projet, les jardins familiaux de la ville seront transférés en partie sur la bande verte le long de la Rocade et en partie au Sud du périmètre d'étude le long de la voie ferrée.



Vue du site prise en 2008



Vue du site prise en 2008

Le tissu urbain environnant est dominé par de l'habitat individuel et collectif. On retrouve un ensemble de maisons individuelles au nord et à l'est des terrains Daudet, des immeubles en R+9 au nord, et des immeubles en R+4 à l'ouest. A proximité, plus à l'ouest, dans le quartier Henri Wallon, se situe des immeubles allant jusqu'en R+10 ainsi que des équipements scolaires et sportifs (collège, lycée, gymnase).



Immeubles en R+9 (copropriété du Pontet) au Nord

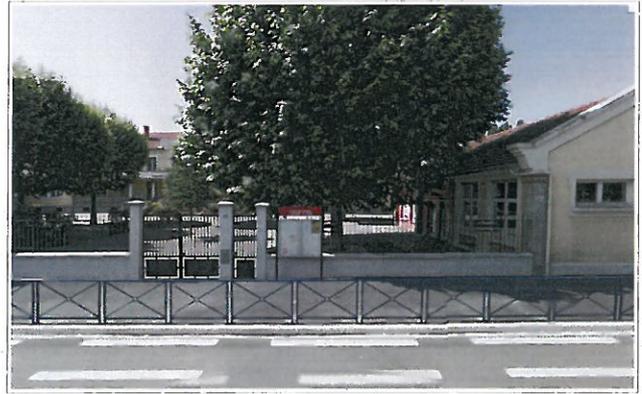


Tissu de maisons individuelles

En terme de vie de quartier, les terrains Daudet sont situés à proximité de la petite polarité Joliot Curie centrée autour des écoles maternelle et élémentaire Joliot Curie et du Centre culturel et social Elsa Triolet. Le secteur ne possède pas de commerces de proximité, les plus proches étant situés sur l'avenue Ambroise Croizat.



Centre communale Elsa Triolet



École Joliot Curie

Le long de la rue Henri Wallon, on retrouve une offre conséquente en équipements (lycée et espaces sportifs Pablo Neruda, stade Just Fontaine, collège Henri Wallon et gymnase Colette Besson).



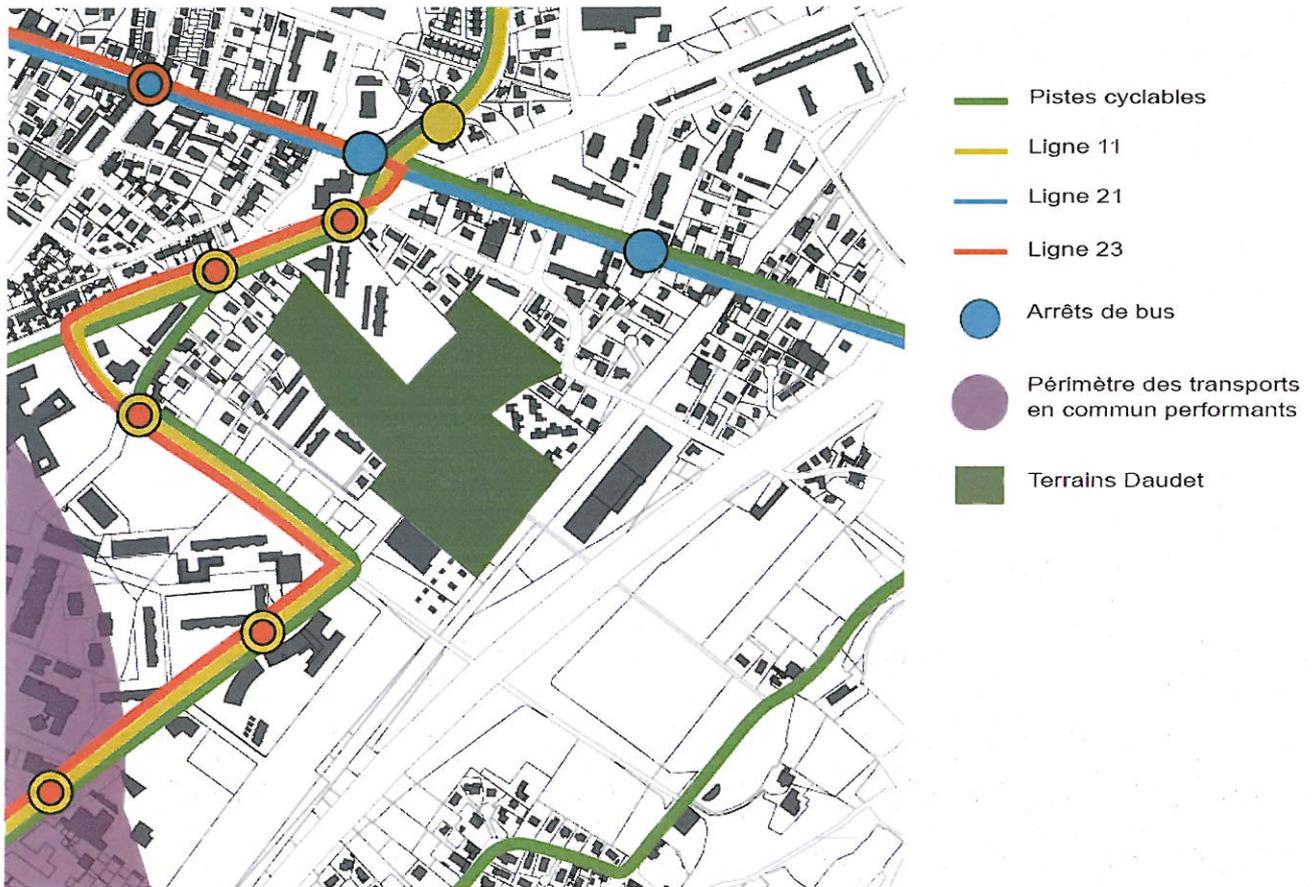
Gymnase Colette Besson



Collège Henri Wallon

En terme de déplacements, le secteur Daudet est desservi à l'ouest par la rue Henri Wallon et à l'est par la rue Alphonse Daudet qui sera prolongée

Le site est situé à proximité de 3 lignes de bus (n°21, 23 et 11) et bénéficie de la présence de pistes cyclables sur l'avenue Jean Jaurès, la rue Henri Wallon, l'avenue Carmagnole Liberté et l'avenue de la Commune de Paris.



Carte des modes doux

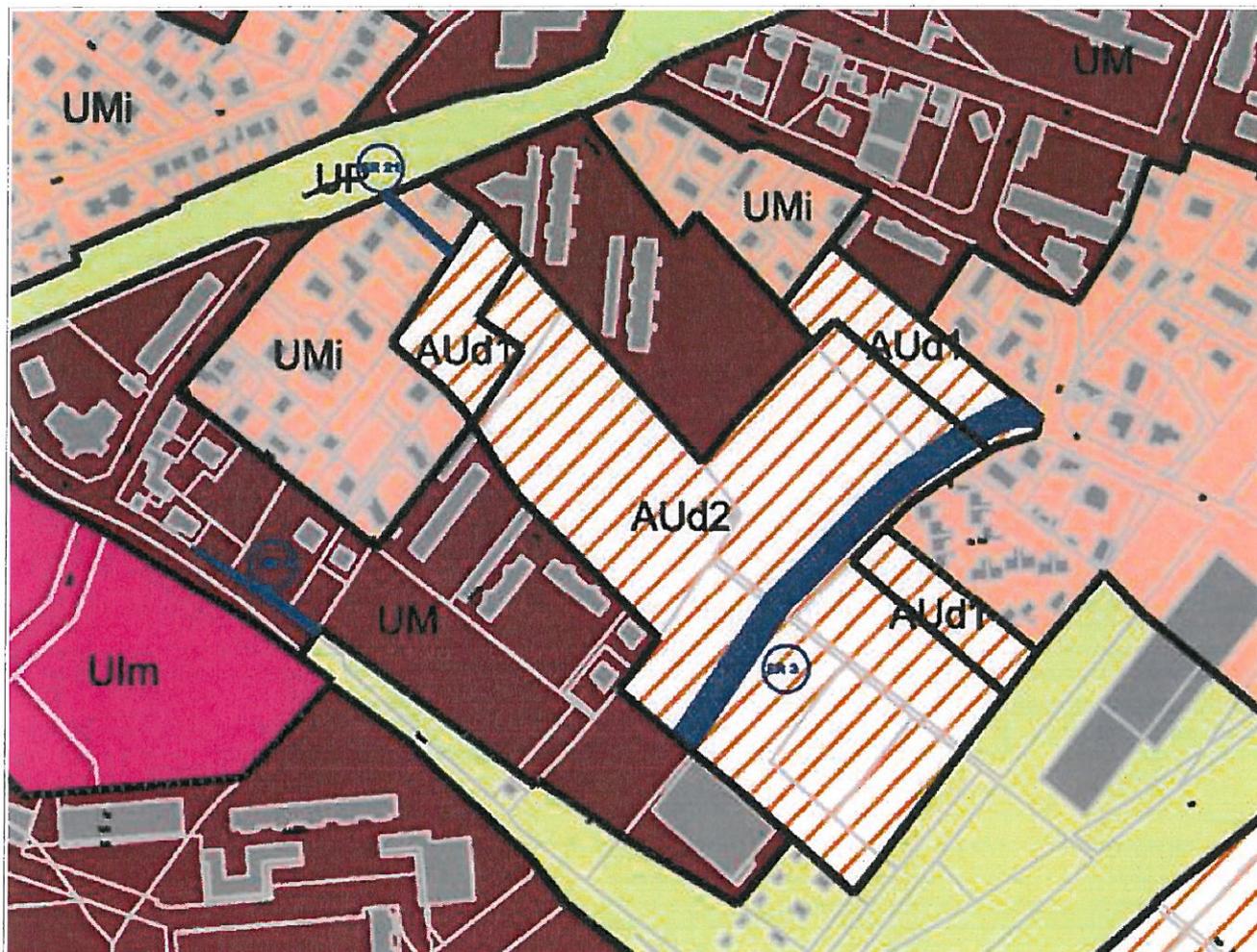
En terme de paysage, le secteur Daudet est caractérisé par la proximité immédiate de la colline du Mûrier mais également par la présence de la voie ferrée et de la rocade.

En terme de réseau existant, il est précisé que le secteur Daudet sera desservi par le réseau de chauffage urbain (en attente au droit du gymnase Colette Besson).



DOCUMENT D'URBANISME

Dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20 octobre 2011, le secteur Daudet est classé en zones à urbaniser AUd1 et AUd2.



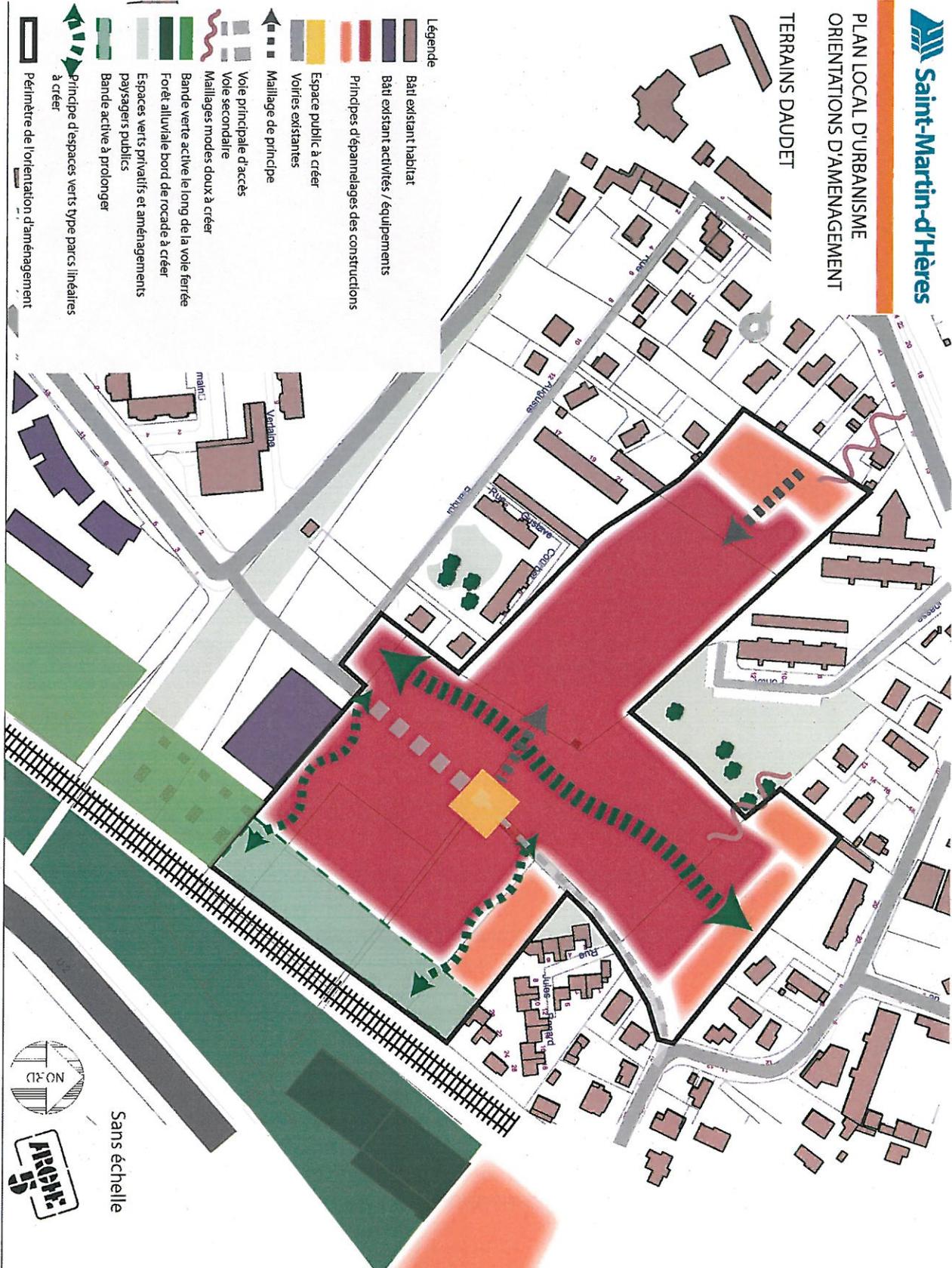
Le secteur Daudet fait l'objet d'une orientation d'aménagement définissant les principes d'urbanisation suivant :

- une urbanisation d'un terrain enserré avec la prise en compte du tissu existant ;
- un principe d'épannelage de 2 étages en continuité avec les zones d'habitat individuel périphériques et de 4 à 5 étages avec attiques sur le reste de la zone à affiner ;
- un maillage modes doux en direction de l'avenue de la Commune de Paris et un maillage de la rue Alphonse Daudet avec l'avenue Henri Wallon ;
- des cœurs d'îlots végétalisés constituant une coulée verte centrale ;
- une valorisation de la bande verte le long de la voie ferrée qui permette de proposer un recul des constructions par rapport aux nuisances de la rocade et de la voie ferrée, et le transfert des jardins familiaux.

→ L'objectif global est d'urbaniser ce nouveau quartier dans une démarche de densification qualitative en cohérence avec les quartiers existants.

**PLAN LOCAL D'URBANISME
ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT**

TERRAINS DAUDET



OBJECTIFS :

La commune de Saint-Martin-d'Hères souhaite réaliser sur ces terrains une opération exemplaire respectant les grands principes du développement durable, permettant d'offrir à ses futurs habitants une réelle qualité de vie et contribuer à l'amélioration qualitative et fonctionnelle de la ville.

Il est rappelé que l'opération Daudet s'inscrit dans les grandes orientations du SCOT de la région urbaine grenobloise (confortement urbain de l'agglomération) et du Programme Local de l'Habitat 2010-2015 de l'agglomération (développement de l'offre et mixité sociale).

Dans le cadre de cette opération, **les grands objectifs** poursuivis par la ville sont les suivants :

- 1 - Répondre à un besoin de logements très importants tant sur Saint-Martin-d'Hères que sur l'agglomération grenobloise conformément au Plan Local de l'Habitat.
- 2 - Poursuivre la structuration urbaine sociale, paysagère et citoyenne de la ville.
- 3 - Construire une vie de quartier insérée dans la ville et l'agglomération.
- 4 - Valoriser la place des services publics et des espaces publics.
- 5 - S'engager dans un projet d'écoquartier associant mixité sociale, densification qualitative, sobriété énergétique, récupération des eaux pluviales, valorisation des modes actifs de déplacement et de la végétalisation...
- 6 - Bâtir une économie générale du projet qui permette de tenir les objectifs dont le financement du transfert des jardins familiaux ou l'accès au logement par le plus grand nombre.

Le programme de construction envisagé sur le site prévoit la réalisation d'environ 450 logements dont 35 % de logements locatifs sociaux, l'intégration de quelques commerces / services à la personne afin d'assurer une vie de quartier, ainsi que la création d'un petit espace public de proximité de type square ou placette permettant d'offrir un lieu de rencontre et d'échanges.

De plus, afin de conserver la mémoire du lieu, de créer une identité à ce nouveau quartier et de proposer un cadre de vie agréable, les jardins familiaux seront au cœur de cette opération. En effet, les futures constructions s'articuleront autour de ces jardins dans des îlots ouverts permettant aux futurs habitants et usagers de profiter au maximum des atouts de ce site (végétations, vues, ensoleillement...), tout en limitant l'impact écologique de ces habitations.

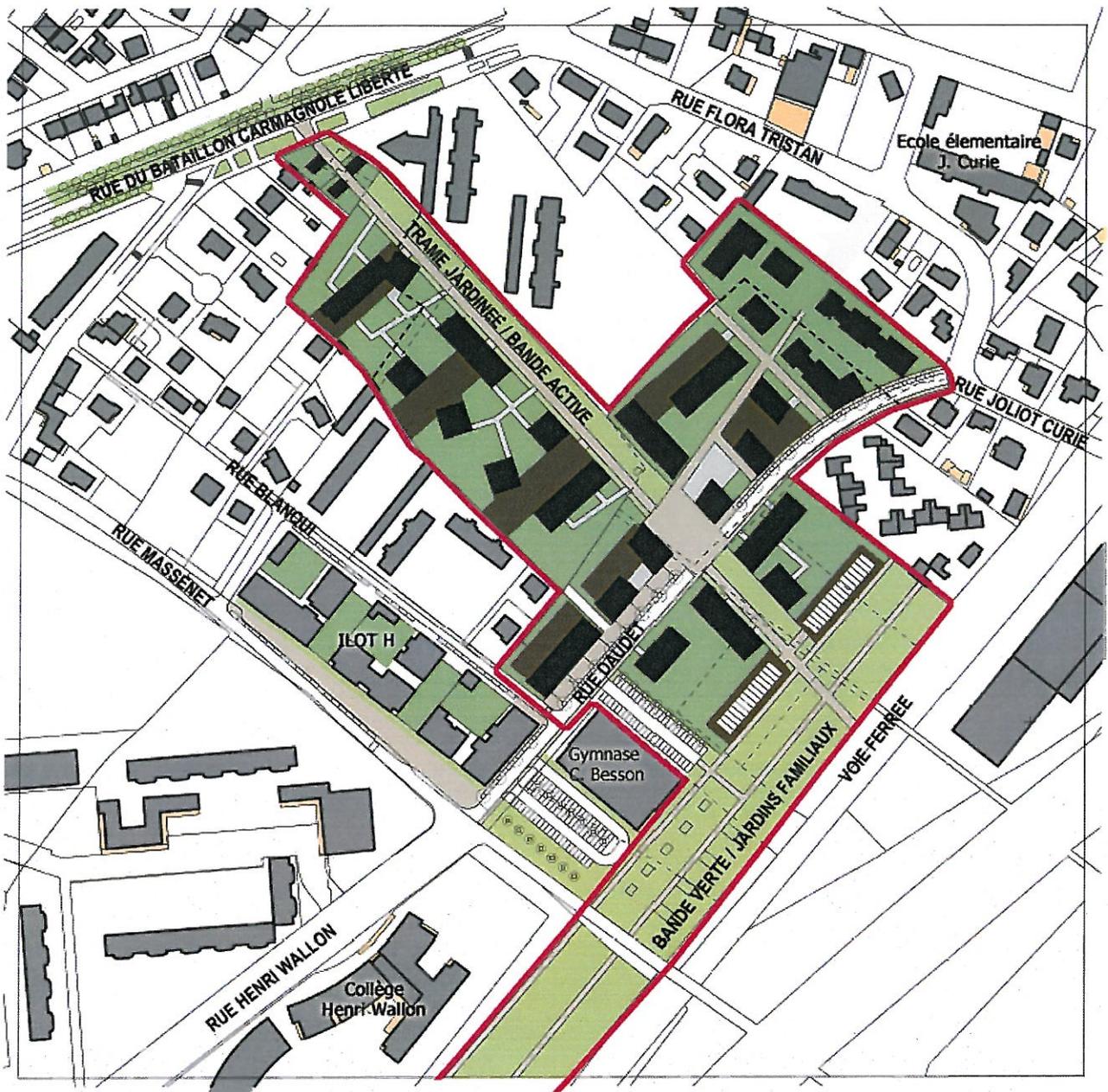


Schéma de composition urbaine prévisionnel (périmètre du projet en rouge)

COMPOSITION ORIENTATIONS

L'espace public
Support des fonctionnalités quotidiennes...



 **JARDINS FAMILIAUX...**

stationnement de quartier...

co voiturage...

 **Terrain de boules...**

containers tri des déchets...

 stationnement vélos...

 **AIRES DE JEUX...**

 stationnements réservés **AUTOPARTAGE...**

 aire de compostage collectif de quartier...

Société du Pipeline Méditerranée-Rhône

Dossier 111000 Bande des effets létaux significatifs
Dangers très graves Scénarios majorant et minorant

Echelle : 1/2428

Édité le : 24/08/2012



Cette édition et les informations qu'elle contient sont indicatives et ne sauraient permettre la réalisation de travaux à proximité du réseau de pipelines de SPMR ni de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux interventions à proximité d'ouvrages souterrains de transport, notamment le décret n° 2010-1600 du 20 décembre 2010 relatif au guichet unique créé en application de l'article L. 554-2 du code de l'environnement et le décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.

Sources :
©IGN-BD TOPO® 2009
©IGN-SCAN 25® 2010
©IGN-POINT ADRESSE® 2009



SPMR

DIAGNOSTIC FAUNE-FLORE

SYNTHESE DES ENJEUX

1 . ZONAGES PATRIMONIAUX

Les terrains Daudet ne sont concernés par aucun zonage de protection (Parc naturel, Réserve naturelle, APPB, Natura 2000...) ni d'inventaire (ZNIEFF, zone humide...)

2 . HABITATS NATURELS ET VEGETATION

La caractérisation des habitats est basée sur une visite de terrain le 18 juillet 2012.

Le site est composé :

- de grandes parcelles cultivées en maïs, sans intérêt pour la faune et la flore,
- d'un assemblage de multiples petites parcelles de jardins potagers communautaires destinés essentiellement à la culture de divers légumes. Ces jardins potagers sont clôturés de treillis sur lesquelles grimpent des plantes grimpantes ornementales ou spontanées (Clématite, Houblon, Vigne vierge, Ronces...) et de haies d'espèces exotiques ou autochtones (Saules). Ils sont plantés de divers arbres fruitiers (Figuier, Cerisier, Prunier, Pommier...) auxquels s'ajoutent quelques espèces spontanées comme le Saule, le Peuplier noir, le Cornouiller sanguin et le Noisetier. La végétation herbacée spontanée colonisant les jardins ou les bords de chemin est composée d'espèces rudérales mésophiles communes comme l'Armoise vulgaire, le Brome stérile, le Pied de poule, l'Orge des rats, l'Euphorbe épurge, la Lapsane, l'Ortie... Certaines de ces plantes sont plus hygrophiles, comme la Presle géante, les Epilobes, le Roseau, la Salicaire... Quelques espèces invasives se sont également installées : Renouée du Japon, Aster de Nouvelle-Belgique, Vergerette du Canada, Erable negundo. Ce type de milieu ne comporte pas d'intérêt floristique, et peut accueillir une faune commune.
- de quelques grands arbres en limite de parcelle ou bord de route, essentiellement des Saules et des Peupliers, favorables à la nidification des oiseaux.

Aucune espèce végétale protégée n'a été recensée.

3 . ZONE HUMIDE

Le site ne comporte aucun cours d'eau, mare, fossé en eau, ou habitat naturel humide. La présence de quelques espèces végétales hygrophiles a toutefois poussé à vérifier le caractère humide ou non du terrain en utilisant le critère pédologique : deux sondages ont été effectués à la tarière dans les champs de maïs, et conduisent à l'absence de zone humide.

4 . FAUNE

L'inventaire faunistique a été conduit en une visite nocturne le 17 juillet 2012 suivi d'une visite diurne dès le matin le 18 juillet 2012.

Compte tenu du nombre de passage et de la date légèrement tardive, cet inventaire ne saurait être exhaustif, toutefois la caractérisation des habitats a permis d'estimer le potentiel d'accueil du site.

La position du site (enclavé dans l'urbanisation) et les habitats en présence ne rendent pas le site favorable à l'installation d'une faune patrimoniale.

Aucun chiroptère, ni rapace nocturne, ni amphibien n'a été contacté lors de la visite nocturne. Le site n'est pas propice à ces espèces (pas de vaste territoire de chasse pour les rapaces, pas de gîte potentiel pour les chauves-souris, pas de zone humide pour les amphibiens).

Les espèces recensées sont toutes des passereaux ubiquistes ou anthropophiles, pour la plupart protégés mais néanmoins communs (aucune espèce patrimoniale) :

Oiseaux		Protections	Liste rouge France	Liste rouge Auvergne	Liste rouge régionale
Nom commun	Nom latin				
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	OII;OIII	LC		LC
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	OII;B3	LC		LC
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	N;Nh;B3	LC		LC
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	N;Nh;B2	LC		LC
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	N;Nh;B2	LC		LC
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	N;Nh;B2	LC		LC
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	N;Nh;B2	LC		LC
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	OII;B3	LC		LC
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	N;Nh;B2	LC		LC
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	N;Nh;B2	LC		LC
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	N;Nh;B2	LC		LC
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	OII	LC		NT
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	OII	LC		LC
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	N;Nh	LC		NT
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	N;Nh;B2	LC		LC
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	N;Nh;B2	LC		LC
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	N;Nh;B2	LC		LC

LISTE DES SYMBOLES UTILISES (PROTECTIONS)

PROTECTION NATIONALE

- N : espèces protégées où toute destruction, enlèvement des œufs des nids, destruction, mutilation, capture, enlèvement, naturalisation, transport, colportage, utilisation, mise en vente ou achat sont rigoureusement interdits
- Nh : sont interdites la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux
- Nr : national restreint, espèces protégées partiellement acceptant certaines interventions

DIRECTIVES EUROPEENNES

Habitats

- An2 : espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation
- * : espèces prioritaires pour lesquelles la communauté porte une responsabilité particulière sur leur conservation, compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle comprise dans le territoire Européen des états membres.
- An4 : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte

Oiseaux

- OI : espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation, en particulier en ce qui concerne leur habitat (ZPS)
- OII : espèces pouvant être chassées
- OIII : espèces pouvant être commercialisées

CONVENTIONS INTERNATIONALES

Berne

- B2 : espèces de faune strictement protégées
- B3 : espèces de faune protégées dont l'exploitation est réglementée

Bonn

- b1 : espèces migratrices menacées, en danger d'extinction, nécessitant une protection immédiate
- b2 : espèces migratrices se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées

LISTES ROUGES

Listes rouges nationale, départementale et régionale (catégorie UICN 2007, 2008 et 2009)

- RE : espèce éteinte en métropole
- CR : en danger critique d'extinction
- EN : en danger
- VU : vulnérable
- NT : quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si de mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
- LC : préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)
- DD : données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pu être réalisée faute de données insuffisantes)
- NA : non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite dans la période récente ou (b) présente en France uniquement de manière occasionnelle)
- NE : non évalué (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)

5 . CONCLUSION

Le site ne présente aucune sensibilité ni enjeu particulier concernant le milieu naturel :

- pas de zone humide
- pas d'habitat, ni espèce animale ou végétale patrimonial.

La présence d'oiseaux protégés (bien que communs) devra être prise en compte.

Les espèces protégées présentes sont des espèces d'oiseaux communes pour lesquelles des mesures compensatoires adaptées devraient pouvoir être trouvées à travers le projet.

